

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° DEL058-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avis de la commune pour la modification des
statuts du Syndicat intercommunal du canton d'Eybens
(SICE).**

Rapporteur : Habib EL GARES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans sa séance du 13 mars 2013, le comité syndical du SICE (Syndicat intercommunal du
canton d'Eybens) a voté une modification de ses statuts. En effet, suite à l'adhésion de la
commune d'Herbeys à la vocation Emploi du SICE, de nouveaux taux de participation aux
dépenses de loyer et charges ont été votés.

Les taux de participation aux dépenses « loyer et charges » sont proposés comme suit :

- Eybens : 76,71%
- Gières : 17,24%
- Poisat : 5,05%
- Herbeys : 1%

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à chaque commune membre du SICE de se prononcer sur cette modification de statuts.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du SICE.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI